## Marenla

## Un érable sycomore à Marenla



Bulletin

10-4-1990

## Informations

4 Mai 1990.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Absents: M.M. Fourdinier R. - Layunta A. Séance ouverte à 20h30.

Auditeurs: 5.

Bulletin municipal n°9: Aucune remarque.

Application des décisions:

-Bancs de l'Eglise: ils ne pourront être livrés que dans un délai de 3 semaines à un mois.

-Réparations des bâtiments communaux: La toiture du porche du presbytère a été réparée provisoirement. Pour le toit de l'église, l'artisan attend la livraison des ardoises.

Cérémonie du 8 Mai 1990: Après discussion, le programme a été décidé comme suit:

-9h30: Messe à la mémoire des victimes de la guerre.

-Vers 10h15:Cérémonie au Monument aux Morts-Dépôt de gerbe-Lecture du message ministériel. Participation de l'Union Musicale Campagne-Beaurain-

ville.

-Après la cérémonie, verre de l'Amitié offert à la population par la Municipalité, salle polyvalente.

-Des rafraîchissements seront offerts par la Commune aux musiciens, avant la cérémonie, au Bar du Camping "Manon des Sources".

Syndicat de la Basse Vallée de la Canche: Le Conseil confirme son attitude d'attente concernant la décision d'adhésion.

Refuge de St Aubin: Deux autres chiens trouvés sur le territoire de Marenla ont été recueillis par le Refuge.

Benne du tracteur: Le montant de la dépense a été de 3 650F.

Plantation: Un Arbre (érable-sycomore) gagné par les élèves de la classe de Marenla a été planté devant la Mairie. Félicitations à nos jeunes écologistes.

- S.I.V.O.M.:Le Conseil décide d'adhérer aux deux nouvelles sections créées (touristique et économique), adhésion qui n'entraîne aucune obligation financière.
- G.O.R.P.A.C. (ramassage et recyclage des vieux papiers):

  La Société a été créée au cours d'une réunion qui a eu lieu à Marconnelle en présence de M.le Sous-Préfet et de nombreux Maires Le dépôt d'une "ruche" dans le village coûterait à la Commune O,50F par habitant, soit environ 120F par an. Mais c'est surtout l'obligation d'accorder une caution symbolique de 5 000F qui a fait surseoir à l'acceptation du Conseil.
- Chaussée Brunehaut (But de Marles): M.le Maire a rendu compte de son entretien avec le Maire de Marant. Celui-ci a fait savoir que le Conseil de Marant avait laissé la question de côté, faute de ressources. Affaire à suivre...
- Peinture des Bâtiments communaux: La mise en peinture de la Mairie et des dépendances peut être effectuée par l'employé communal. Pour l'Ecole et la Salle, un homme de métier serait nécessaire. (peut-être par le Relais-Emploi-Solidarité). Le problème sera réétudié.
- Rôle des ordures ménagères: La révision de ce rôle a été faite en petite Commission.Les redvances ont été maintenues aux mêmes taux que ceux de l'an dernier.
- Opération Oxygème 62": Pour des plantations sur les terrains communaux, une subvention pourrait être obtenue (50% du montant horstaxes de la totalité du projet quand il est confié à une entreprise, ou 80% de la valeur des plants si la Commune réalise les travaux en régie. Le montant hors-taxes minimum est de 5 000F). Des devis seront demandés.
- Parcours du coeur: Un premier essai d'organisation sera tenté courant Mai.Les renseignements seront diffusés dans le village en temps voulu.

  Plaques:C'est la Commune qui se chargera de

Séance close à 23 h.

Plaques:C'est la Commune qui se chargera de la pose des numéros de maisons et des plaques de rues.

MARENLA 10-3-1990. Le Comité des Fêtes prépare pour le 23 Juin une soirée brochettes-merguez (en plein air).

La soirée Crêpes du Comité des Fêtes Retenez cette date!



Photos "Journal de Montreuil"

## Le mot du Maire.

Au cours de la séance du Conseil municipal, le problème du désherbage dans le village a été discuté.

S'il y a un léger retard, il est dû à plusieurs causes:
-La température exceptionnelle de ce printemps a fait pousser

les mauvaises herbes plus vite que d'habitude.

-Alors que la Commune disposait de deux employés les années précédentes (cantonnier et T.U.C.), elle n'a plus de cantonnier actuellement et n'emploie qu'un jeune homme sous Contrat Emploi-Solidarité qui ne doit travailler que 20h par semaine. Comme l'accompagnement obligatoire des enfants dans le car scolaire lui prend 4 heures et demie, il ne reste que 15h30 à consacrer aux travaux d'entretien de la Commune. On ne peut donc tout faire en même temps.

D'autre part, il faut bien faire remarquer que l'aspect du village ne dépend pas seulement des services communaux. Certes, si la Commune a sa part et doit montrer l'exemple, la bonne volonté des habitants a aussi son importance (en particulier

pour les haies, les trottoirs et les caniveaux).

Faisons preuve tous ensemble d'une fierté collective, et méditons ces paroles de sages:

-- La critique est aisée, mais l'art est difficile.

--Aide-toi, le ciel t'aidera.

--L'Union fait la Force.

